

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1052

29 – FINISTÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BREST

Ventes et cessions

423 477 702 RCS Brest.

ESPACE BLEU.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 147300.00 EUR.

Adresse : 210, Rue de Sieck, 29250 Santec.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE ESPACE BLEU Société par actions simplifiée au capital de 147.300 euros
Siège social : 210 rue de Sieck 29250 SANTEC 423 477 702 RCS BREST ET LOVIR Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège social : 2 Che de Roc'h Yan Le Ruguel 29680 LE ROSCOFF 898 494 760 RCS BREST
AVIS DE PROJET DE FUSION-ABSORPTION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SANTEC du 15 novembre 2024, La société LOVIR, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est 2 Che de Roc'h Yan Le Ruguel – 29680 LE ROSCOFF, immatriculée au RCS de BREST sous le numéro 898 494 760, et la société ESPACE BLEU, société par actions simplifiée au capital de 147.300 euros, dont le siège social est 210 rue de Sieck – 29250 SANTEC, immatriculée au RCS de BREST sous le numéro 423 477 702, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société LOVIR par la société ESPACE BLEU. La société LOVIR ferait apport à la société ESPACE BLEU de la totalité de son actif, soit 195.080 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 485.408 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à -290.328 euros. La société ESPACE BLEU détenant la totalité des 1.000 actions composant le capital social de la société LOVIR, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de LOVIR détenues par ESPACE BLEU un mali de fusion de 290.328 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er novembre 2024, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société LOVIR depuis le 1er novembre 2024 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société ESPACE BLEU. La fusion sera réalisée à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société absorbante et au plus tard le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R.236-11 du Code de commerce. La société LOVIR sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de BREST pour les sociétés LOVIR et ESPACE BLEU en date du 31 juillet 2026. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à

la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis.

